

ÉCLAIRAGE 1

Le bien-être subjectif, une question de classes sociales ?

ÉCLAIRAGE 2

À la fin de l'adolescence, des inégalités sociales de santé et de consommation de substances psychoactives marquées

ÉCLAIRAGE 3

Dans quatre couples sur dix, les deux conjoints appartiennent au même groupe social

ÉCLAIRAGE 4

Les inégalités économiques entre ménages selon leur groupe socioprofessionnel

ÉCLAIRAGE 5

L'accès à la voie générale et technologique augmente, mais les inégalités sociales d'orientation en fin de troisième persistent

ÉCLAIRAGE 6

Les inégalités sociales en matière de santé sont un peu plus marquées en France qu'en Europe

DOSSIER 1

Les réformes sociofiscales de 2022 augmentent le revenu disponible des ménages, en particulier des plus modestes, du fait des mesures exceptionnelles de soutien au pouvoir d'achat

DOSSIER 2

En 2022, la hausse du niveau de vie ne compense qu'en partie l'augmentation des dépenses liées à l'inflation, sauf pour les 10 % les plus aisés

FICHES THÉMATIQUES

40 fiches thématiques sur la société française organisées en 8 thèmes

- Population
- Santé, dépendance
- Scolarité, éducation et inégalités de destin
- Qualité de vie
- Marché du travail
- Contexte macroéconomique et dépenses sociales
- Niveaux de vie et redistribution
- Comparaisons européennes



Publication sous embargo jusqu'au 23 novembre à 17h



Bureau de presse de l'Insee
bureau-de-presse@insee.fr

**PUBLICATION SOUS EMBARGO
JUSQU'AU JEUDI 23 NOVEMBRE 2023 À 17H00**

Insee Références - France, portrait social

Édition 2023

Point presse 1 - de 10h à 11h

Niveau de vie des ménages en 2022 : impacts du système sociofiscal et de l'inflation

présenté par :

- **Sylvie Le Minez**, cheffe de l'Unité des études démographies et sociales ;
- **Émilie Raynaud**, cheffe de la division Études sociales.

Point presse 2 - de 11h30 à 12h30

Panorama des inégalités selon les catégories sociales face aux revenus et au patrimoine, à l'orientation scolaire, à la santé et au bien-être.

présenté par **Émilie Raynaud**, cheffe de la division Études sociales.

Focus sur la vie en couple : qui vit avec qui ?

présenté par **Erwan Pouliquen**, chef d'unité à la division Emploi.



Bureau de presse de l'Insee
bureau-de-presse@insee.fr
01 87 69 57 57

Les réformes sociofiscales de 2022 augmentent le revenu disponible des ménages, en particulier des plus modestes, du fait des mesures exceptionnelles de soutien au pouvoir d'achat

FICHE PRESSE • Novembre 2023




Ce dossier évalue les conséquences budgétaires et les effets sur le revenu disponible et le niveau de vie des ménages des principales réformes du système sociofiscal mises en œuvre en 2022. **Les nouvelles mesures sociofiscales de 2022 augmentent de 0,7 % en moyenne le niveau de vie des personnes résidant en France métropolitaine.** Le gain moyen s'élève à 190 euros par an et par personne. Ces nouvelles mesures conduisent à augmenter de 360 euros annuels le niveau de vie des 10 % les plus modestes, **soit +3,3 %, dont +2,6 % du fait de mesures exceptionnelles, comme les revalorisations anticipées des prestations.** Ces mesures exceptionnelles à elles seules abaissent le taux de pauvreté de 0,8 point. À l'autre extrémité de l'échelle, **le niveau de vie des 10 % les plus aisés augmente de 280 euros annuels (+0,4 %)**, porté par la poursuite du dégrèvement de la taxe d'habitation.

 p. 77

Définitions

Le **revenu disponible** est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus bruts d'activité (salaires bruts, revenus d'activité des indépendants), de remplacement (pensions de retraite, allocations chômage, indemnités d'activité partielle...) et du patrimoine (intérêts, dividendes, loyers) de chacun de ses membres perçus au cours de l'année, dont sont déduits les cotisations et contributions sociales assises sur ces revenus, l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation et l'impôt sur la fortune immobilière, auxquels sont ajoutés les prestations familiales, les minima sociaux, la prime d'activité, les aides au logement et certaines aides ciblées sur des dépenses spécifiques (chèque énergie).

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Si on ordonne une distribution de niveaux de vie, **les déciles** sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties d'effectifs égaux (**dixièmes**). Ainsi, le 1er décile (noté D1) est le niveau de vie au-dessous duquel se situent les 10 % des personnes les plus modestes ; le 9e décile (noté D9) est le niveau de vie au-dessous duquel se situent 90 % des individus.  p. 89

Mesures exceptionnelles

- Prime exceptionnelle de rentrée versée aux ménages bénéficiaires des minima sociaux, des aides au logement et de la prime d'activité.
- Bonus exceptionnel de 200 € accompagnant le chèque énergie.
- Chèque exceptionnel de 100 euros accordé à certains ménages non-éligibles l'année précédente.
- Deuxième étape du versement de l'indemnité inflation.
- Revalorisation anticipée de certaines prestations et minima sociaux au 1er juillet.

Mesures pérennes

- Revalorisation de 50 % de l'allocation de soutien familial (ASF).
- Remplacement de l'abattement proportionnel par un abattement forfaitaire sur les revenus du conjoint pour le calcul de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).
- La poursuite du dégrèvement de la taxe d'habitation.
- La baisse des cotisations sociales maladie-maternité des travailleurs indépendants.



La hausse des prestations sociales, portée par la mise en place de mesures exceptionnelles, explique les deux tiers de l'augmentation du revenu disponible

Les mesures sociofiscales de 2022 augmentent le revenu disponible des ménages de 8,4 milliards d'euros, dont deux tiers sont dus aux mesures sur les prestations sociales. Les montants effectivement versés en 2022 au titre des mesures exceptionnelles sur les prestations augmentent le revenu disponible des ménages de 6,1 milliards d'euros, quand la non-reconduction des mesures

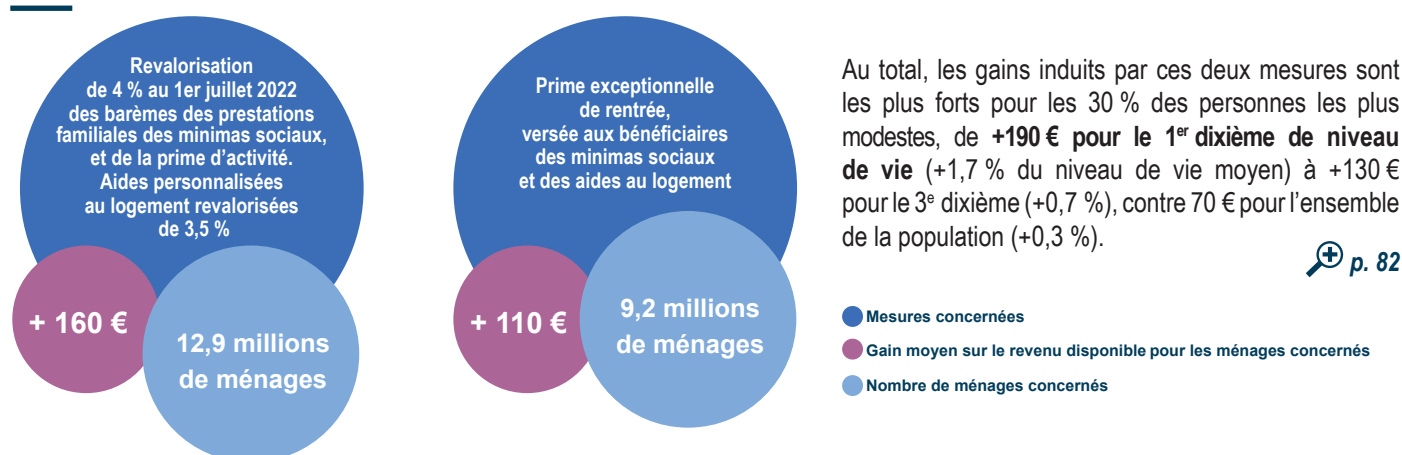
exceptionnelles de 2021 engendre une baisse de 1,5 milliard d'euros de ce dernier.

Les mesures sur les prélèvements directs augmentent quant à elles le revenu disponible des ménages de 2,6 milliards d'euros.

p. 81



Les revalorisations anticipées des prestations et la prime exceptionnelle de rentrée profitent le plus aux 30 % des personnes les plus modestes



Le versement exceptionnel de chèques énergie bénéficie principalement aux 20 % les plus modestes

Les mesures du chèque énergie sont renforcées en 2022 : le montant du bonus est doublé par rapport à 2021 et un chèque exceptionnel de 100 € est accordé à certains foyers non éligibles

au chèque énergie habituel. L'effet moyen sur le niveau de vie est de +100 € (+0,9 %) pour le 1^{er} dixième et +70 € (+0,5 %) pour le 2^e dixième, et s'éteint au-delà de la médiane.



La seconde étape de versement de la prime inflation en 2022 concerne des ménages de l'ensemble de la distribution



p. 84

La principale mesure pérenne sur les prestations sociales cible les familles monoparentales

L'ASF vise à soutenir financièrement les personnes qui élèvent un enfant, privé de l'aide d'au moins l'un de ses parents. La revalorisation du dispositif soutient le revenu de **740 000 ménages**. Sur l'ensemble de la population, cette mesure concerne le plus fortement les **10 % des plus modestes**.

Le remplacement de l'abattement spécifique par un abattement forfaitaire sur les ressources du conjoint dans le calcul de l'AAH induit une hausse de revenu disponible pour 130 000 ménages. Cette mesure concerne essentiellement des personnes situées entre le 2e et le 7e décile de niveau de vie.

Les mesures concernant les prélèvements directs augmentent principalement le niveau de vie des 20 % les plus aisés

La poursuite du dégrèvement de la taxe d'habitation en 2022 concerne les **20 % des foyers fiscaux les plus aisés**. Cette mesure représente une augmentation du revenu disponible pour **5,5 millions de ménages**. Sans effet pour les 60 % les moins aisés, le dégrèvement 2022 augmente de **70 euros (+0,2 %)** en moyenne le niveau de vie des ménages entre les 7e et 8e déciles, de **160 euros (+0,4 %)** entre les 8e et 9e déciles et de **250 euros (+0,4 %)** pour les 10 % les plus aisés.

1,9 million de ménages bénéficient de la baisse de cotisations sociales obligatoires maladie-maternité pour les travailleurs indépendant.

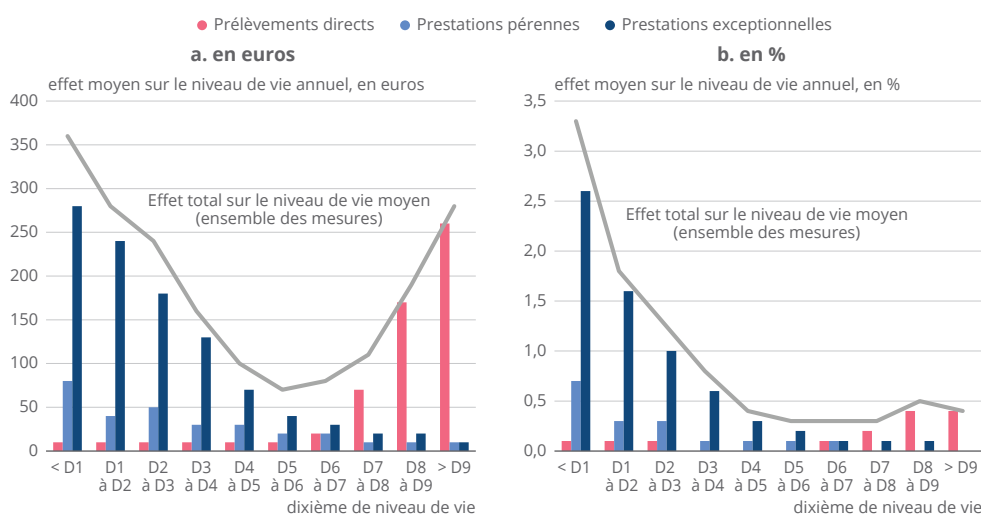
Dans leur ensemble, les mesures sur les prélèvements profitent ainsi principalement aux personnes situées au-delà du 7e décile de niveau de vie. La hausse de niveau de vie est la plus forte pour les **20 % les plus aisés**, +210 euros en moyenne annuelle (+0,4 %).

Les ménages de niveau de vie intermédiaire bénéficient moins des mesures sociofiscales de 2022

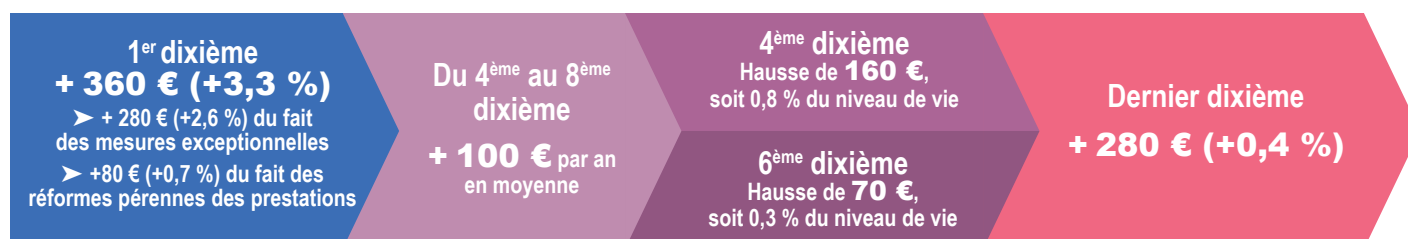
Au total, les ménages de niveau de vie intermédiaire bénéficient moins des mesures mises en œuvre en 2022 que les ménages les plus modestes ou les plus aisés. Entre le 3e et le 8e décile, la hausse de niveau de vie induite par les réformes est de 100 euros par an en moyenne, elle est la plus élevée pour le 4e dixième de niveau de vie (+160 euros, soit +0,8 %), et la plus basse pour le 6e dixième (+70 euros, soit +0,3 %).

 p. 86

Effet moyen des mesures de 2022 concernant les prélèvements directs et les prestations sur le niveau de vie annuel, par dixième de niveau de vie



Effet moyen des réformes de 2022 sur le niveau de de vie annuel



En 2022, la hausse du niveau de vie ne compense qu'en partie l'augmentation des dépenses liée à l'inflation, sauf pour les 10 % les plus aisés

FICHE PRESSE • Novembre 2023



Entre 2021 et 2022, **les prix des biens et des services ont augmenté de manière historique**. À consommation inchangée, cette hausse représente, en moyenne, **environ 1 320 euros de dépenses supplémentaires par an et par personne**. Rapportée au niveau de vie, **l'ampleur du choc est plus de deux fois plus grande pour les 10 % les plus modestes que pour les 10 % les plus aisés**.

En face de ces dépenses supplémentaires, le système sociofiscal, notamment **les mesures d'urgence anti-inflation**, a permis d'absorber plus de 40 % des pertes pour les 30 % les plus modestes et 15 % pour les niveaux de vie intermédiaires. Pour les 10 % les plus aisés, principaux bénéficiaires des revenus du patrimoine, **l'augmentation des revenus primaires compense 95 % des dépenses additionnelles**.

La hausse du niveau de vie a compensé une part importante des dépenses additionnelles, 90 % en moyenne pour l'ensemble de la population, avec des variations selon le niveau de vie ou le lieu de vie. Cette part oscille entre 80 % et 85 % pour les 80 % les plus modestes ou pour les habitants des communes hors unités urbaines ou des unités urbaines de moins de 200 000 habitants. Elle dépasse les 100 % pour les 10 % les plus aisés ou, en moyenne, pour les habitants de l'agglomération parisienne.

 p. 91


Définitions

Le **revenu disponible** est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus bruts d'activité (salaires bruts, revenus d'activité des indépendants), de remplacement (pensions de retraite, allocations chômage, indemnités d'activité partielle...) et du patrimoine (intérêts, dividendes, loyers) de chacun de ses membres perçus au cours de l'année, dont sont déduits les cotisations et contributions sociales assises sur ces revenus, l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation et l'impôt sur la fortune immobilière, et ajoutés les prestations familiales, les minima sociaux, la prime d'activité, les aides au logement et certaines aides ciblées sur des dépenses spécifiques (chèque énergie).

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Si on ordonne une distribution de niveaux de vie, **les déciles** sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties d'effectifs égaux (**dixièmes**). Ainsi, le 1er décile (noté D1) est le niveau de vie au-dessous duquel se situent les 10 % des personnes les plus modestes ; le 9e décile (noté D9) est le niveau de vie au-dessous duquel se situent 90 % des individus.

Une **unité urbaine** correspond à une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

 p. 101

En 2022, en France métropolitaine, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 5,3 % en moyenne annuelle, une hausse inédite depuis le milieu des années 1980. Malgré cette augmentation historique du niveau des prix, le pouvoir d'achat moyen des ménages par unité de consommation n'a

reculé que légèrement. Ce dossier explore **comment l'inflation a affecté les ménages le long de l'échelle des niveaux de vie et quels mécanismes ont pu ou non compenser la hausse des dépenses qu'elle a induite**.

 p. 91



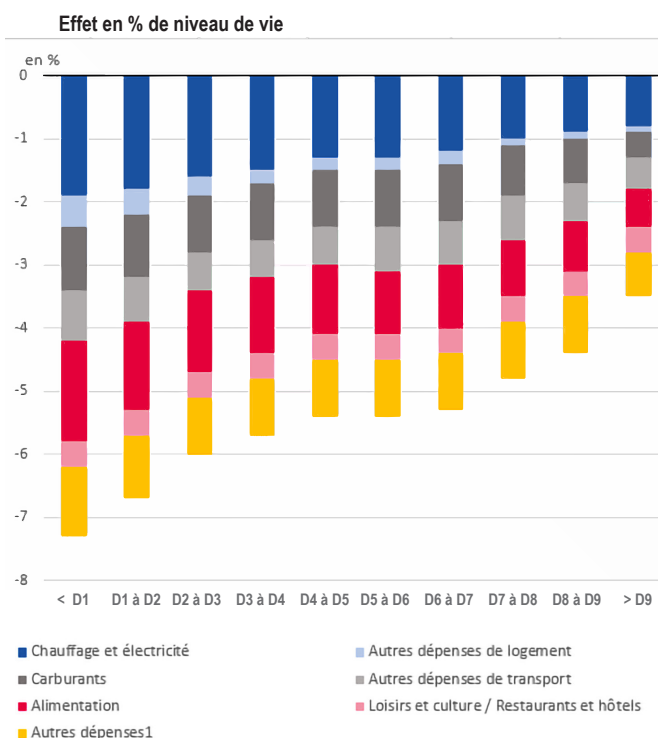
Entre 2021 et 2022, la hausse des prix touche relativement plus les moins aisés

À hypothèse de comportement de consommation inchangé, l'inflation représente en moyenne une perte de 1 320 euros annuels par personne. Cette perte s'échelonne de 780 euros en moyenne pour les 10 % des plus modestes jusqu'à 2 250 euros pour les 10 % les plus aisés. Rapportées au niveau de vie, ces pertes pèsent davantage chez les plus modestes (-7,4 % pour le premier dixième, -6,6 % pour le deuxième) que chez les plus aisés (-4,4 % pour le neuvième dixième et -3,6 % pour le dernier).

Dans l'ensemble, près de 60 % de la hausse des dépenses provient de l'alimentation, du chauffage, de l'électricité et des carburants. L'inflation a systématiquement pesé de manière plus forte sur les personnes les plus modestes : pour les 10 % les plus modestes, la hausse des dépenses de chauffage et d'électricité représente -1,9 % rapportés à leur niveau de vie, -1,0 % pour les carburants et -1,6 % pour l'alimentation contre respectivement -0,8 %, -0,4 % et -0,6 % pour les 10 % les plus aisés.

p. 92

Effet moyen de l'inflation en 2022, par dixième de niveau de vie



Pour les 30 % les plus modestes, les mesures sociofiscales, notamment anti-inflation, compensent en moyenne plus de 40 % de la perte

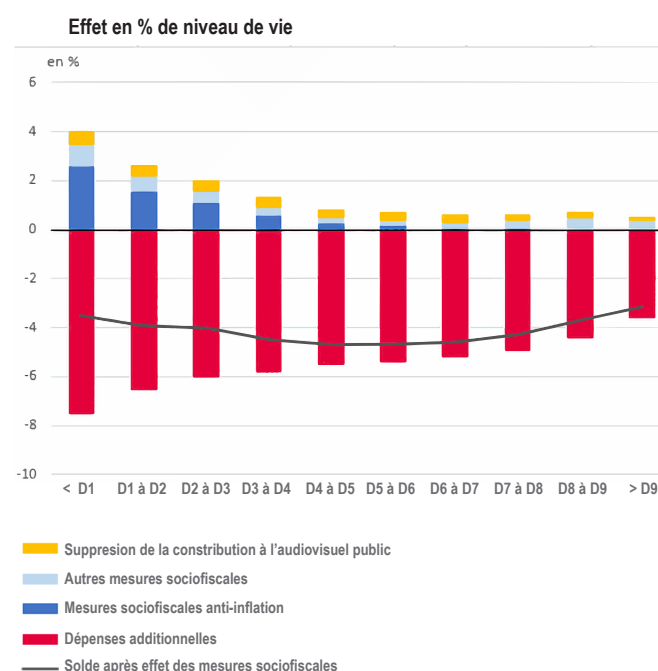
Les mesures sociofiscales anti-inflation ont permis d'absorber un tiers des dépenses additionnelles des 10 % les plus modestes, autour d'un quart de celles du deuxième et d'un sixième du troisième dixième.

Les réformes pérennes, sans lien direct avec la lutte contre l'inflation, et les revalorisations légales rapportent en moyenne 230 euros annuels par personne aux 20 % les plus aisés du fait de la baisse de taxe d'habitation acquittée et 100 euros aux 20 % les plus modestes grâce aux revalorisations légales des prestations et celle de 50 % de l'allocation de soutien familial (ASF).

Le gain associé à la suppression de la redevance audiovisuelle est de 80 euros en moyenne.

Au total, le cumul de ces mesures anti-inflation, réformes et revalorisations prévues par ailleurs des transferts sociofiscaux permet de couvrir en moyenne un cinquième des pertes engendrées par l'inflation. Il compense 55 % des factures additionnelles des 10 % les plus modestes, encore 40 % pour le dixième suivant et plus de 30 % pour celui d'après, mais seulement 15 % en moyenne des hausses de dépenses de la moitié la plus aisée des individus.

Effet moyen de l'inflation et des mesures sociofiscales, par dixième de niveau de vie





La hausse des revenus salariaux et du patrimoine amortit jusqu'à près de 85 % du choc inflationniste pour les 10 % les plus aisés

L'augmentation des revenus salariaux relève en moyenne de 400 euros le niveau de vie en 2022, en dehors des heures supplémentaires et de la prime Pepa/PPV. Ce gain en euros augmente en fonction du niveau de vie (170 euros en moyenne pour les 30 % les plus modestes et 640 euros pour les 30 % les plus aisés), suivant la part croissante de salariés et le niveau de salaire croissant par dixième. Rapporté au niveau de vie, le gain est assez uniforme du 3e au 9e décile, autour de 1,7 %, et plus faible aux extrémités. Ce sont ces mêmes dixièmes qui bénéficient en majorité de près de 3 milliards d'euros d'heures supplémentaires rémunérées versées en plus en 2022, tout comme des 2,6 milliards d'euros additionnels de la Pepa/PPV.

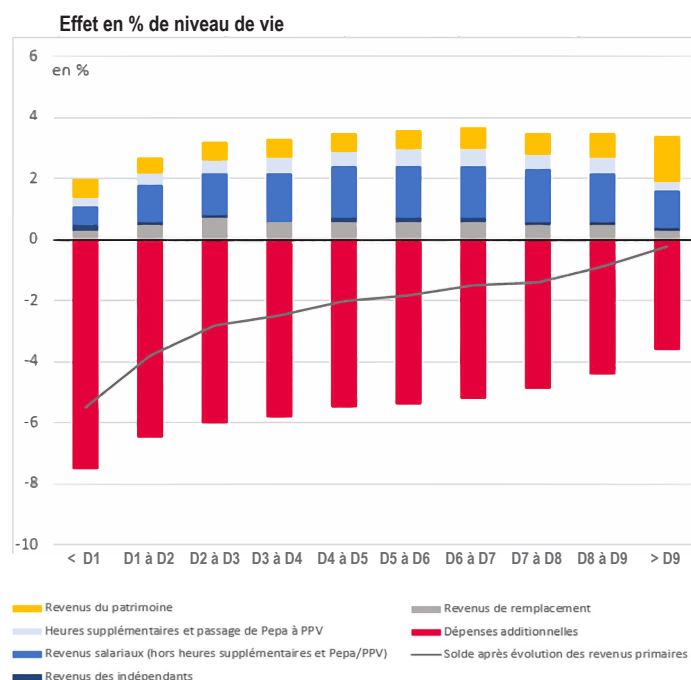
Les évolutions des revenus de remplacement que sont les pensions de retraite et les allocations chômage rehaussent le niveau de vie moyen de 130 euros.

L'évolution des revenus du patrimoine a représenté un soutien de l'ordre de 230 euros par personne. Les gains sont croissants avec le niveau de vie. Les 10 % les plus aisés bénéficient de revenus additionnels très significatifs, 970 euros contre 150 euros en moyenne dans le reste de la population (soit 1,5 % du niveau de vie contre entre 0,5 et 0,8 % dans les autres dixièmes). Pour ce dixième de la population, la hausse des revenus du patrimoine, couplée à celle des revenus salariaux, amortit près de 85 % du choc inflationniste.

p. 96

Au total, l'évolution des revenus primaires, surtout tirée par les revenus salariaux et du patrimoine, a permis de compenser une partie des hausses des dépenses, entre 25 % et 40 % pour les 20 % les plus modestes, entre 55 % et 80 % pour les sept dixièmes suivants et 95 % pour les 10 % les plus aisés.

Effet moyen de l'inflation et de l'évolution des revenus primaires en 2022, par dixième de niveau de vie

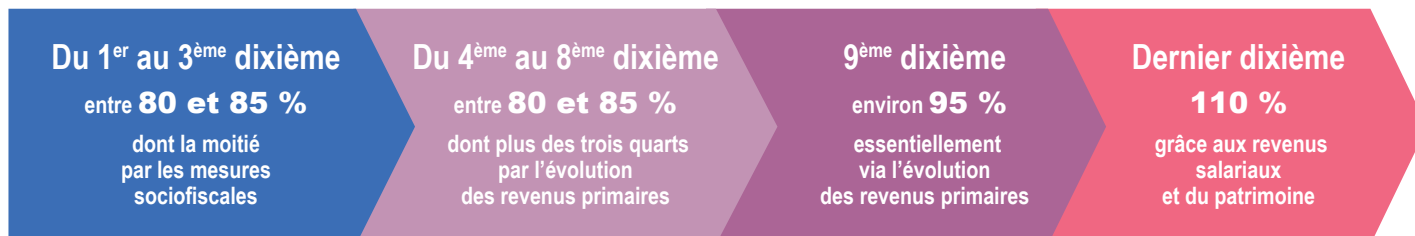


Au total, une inflation majoritairement compensée par une hausse des niveaux de vie, en particulier pour les plus aisés et les habitants des grandes communes

En moyenne, l'inflation est compensée à 90 % par la hausse du niveau de vie en 2022. Les mesures sociofiscales ont eu un fort effet amortisseur chez les plus modestes tandis que les

augmentations significatives des salaires et des revenus du patrimoine ont largement compensé la hausse des dépenses de consommation liée à l'inflation chez les 10 % plus aisés.

Part des dépenses additionnelles compensées par une hausse du niveau de vie



L'écart est également marqué selon le lieu d'habitation. Quand un peu moins de 85 % des frais additionnels sont couverts par la hausse du niveau de vie pour les habitants des communes hors unité urbaine, en moyenne 90 % le sont pour ceux des communes de plus de 200 000 habitants et 100 % pour ceux de l'agglomération parisienne. Les écarts de compensation

s'accroissent lorsque plusieurs effets se conjuguent. Dans les communes hors unité urbaine, seules 75 % des dépenses nouvelles sont compensées pour les 20 % les plus modestes, alors que dans l'agglomération de Paris, les 10 % les plus aisés voient la hausse de leurs dépenses de consommation plus que compensée en moyenne, autour de 120 %.






Depuis le rapport Stiglitz de 2009, la satisfaction dans la vie fait partie des indicateurs de richesse. En 2016, l'Observatoire du bien-être du Cepremap s'est associé avec l'Insee pour proposer une enquête trimestrielle adossée à l'enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages, qui permet notamment de **suivre l'opinion des ménages de France métropolitaine sur leur environnement économique et leur situation personnelle**. La mesure du bien-être subjectif est détaillée en près de vingt dimensions. **Entre 2016 et 2023, les notes vont d'une moyenne de 8 sur 10 pour la satisfaction quant aux relations avec ses proches, à 4 sur 10 pour la perception des perspectives de la prochaine génération en France**. Le pessimisme à l'égard de l'avenir contraste avec l'appréciation positive de la situation présente et témoigne de craintes d'une dégradation de la situation du pays. **Le bien-être présente une forte hiérarchie sociale dans la plupart de ses dimensions, exceptés les domaines du travail et du temps libre, où les écarts d'appréciation selon les classes sociales sont, de manière surprenante, faibles.**

 p. 9


Définition

La profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS) Ménage permet de ne pas se limiter à la catégorie sociale de la personne interrogée, afin de rendre compte de la composition du ménage.

Ménages à dominante :

-  cadre : couples de cadre avec cadre ou profession intermédiaire
-  employée : couples d'employé avec employé ou profession intermédiaire, ouvrier, inactif ; employés sans conjoint
-  ouvrière : couples d'ouvrier avec ouvrier ou employé

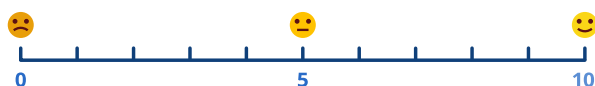
Ménage monoactif ouvrier ou employé :

-  couples d'ouvrier avec inactif ou ouvrier sans conjoint ; couples d'employé avec inactif ou employés sans conjoint

Entre 2016 et 2023, la satisfaction dans la vie atteint 7 sur 10 en moyenne en France

Une mesure du bien-être en demandant directement aux personnes d'évaluer leur satisfaction en se positionnant sur une échelle de 0 à 10.

Une appréciation globalement positive : **6,6**



Relations avec les proches

Travail

Situation actuelle

Équilibre des temps de vie

Une appréciation plus sombre de l'avenir

Vie dans les prochaines années

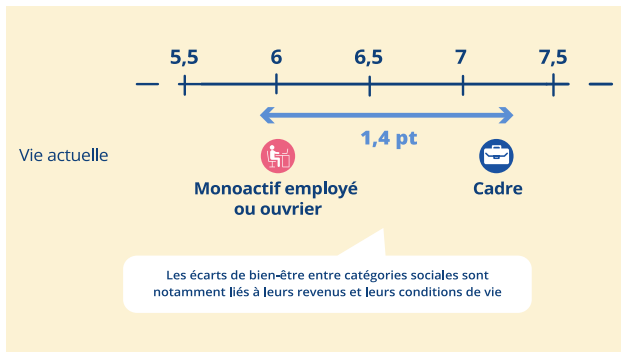
Vie en France pour la prochaine génération 

Le travail recueille un niveau de satisfaction assez élevé, tandis que l'équilibre entre le temps de travail et celui consacré aux proches constitue un point de moindre satisfaction.

Les personnes envisagent leur vie dans les prochaines années de façon moins satisfaisante en moyenne que leur vie actuelle. Sur un horizon plus long, **la plupart des personnes enquêtées estiment que la vie pour la prochaine génération en France, comme ailleurs en Europe, sera moins favorable qu'aujourd'hui.**

 p. 9

Entre le haut et le bas de l'échelle sociale, 1,4 point d'écart de satisfaction sur la vie menée actuellement

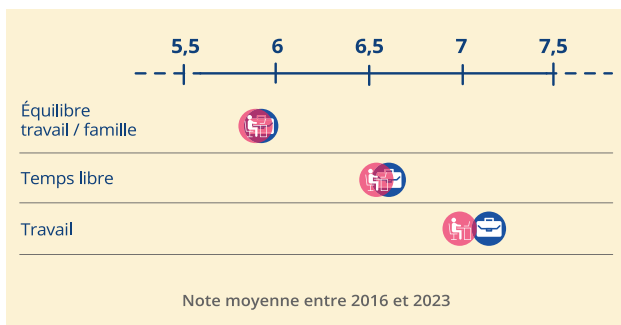


En moyenne sur la période 2016-2023, **ce sont les personnes vivant dans un ménage à dominante cadre qui se montrent les plus satisfaites de la vie qu'elles mènent actuellement.** Viennent ensuite les personnes vivant dans un ménage à dominante intermédiaire, employée, petit indépendant, ouvrière et enfin les ménages monoactifs d'ouvrier ou d'employé.

Les écarts entre catégories sociales sont également visibles, mais plus faibles, à propos de l'appréciation de la santé, ou des perspectives de la prochaine génération.

[p. 11](#)

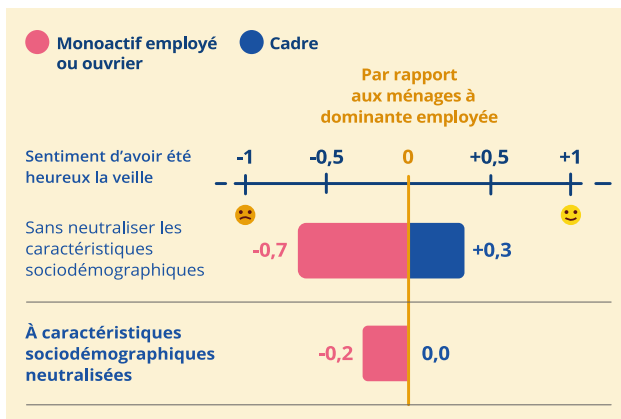
Mais une hiérarchie sociale du bien-être moins visible pour le travail et les temps de vie



Pour certains indicateurs, la hiérarchie sociale est peu ou pas visible. **Cela concerne principalement les indicateurs du domaine du travail et des temps de vie.** L'exposition à l'agressivité et les relations avec les proches font également partie de cet ensemble d'indicateurs où les niveaux de satisfaction varient peu selon la catégorie sociale, et se démarquent ainsi des autres indicateurs de lien social.

[p. 12](#)

Des écarts réduits à caractéristiques sociodémographiques comparables



Les écarts de bien-être constatés entre catégories sociales peuvent relever pour partie de différences de situations et de conditions de vie. Le revenu notamment, mais aussi l'âge, le fait d'être en couple ou d'avoir des enfants, le lieu d'habitation ont en effet une influence mesurable sur le bien-être ainsi que l'état de santé. Il est possible de neutraliser statistiquement l'impact de certaines caractéristiques sociodémographiques : le revenu, le sexe, l'âge, le diplôme, la taille du ménage, le nombre d'enfants et la région de résidence.

[p. 12](#)

Les ménages à dominante ouvrière sont parmi les moins satisfaits, à autres caractéristiques comparables

Lorsqu'on neutralise les écarts de caractéristiques sociodémographiques, la réduction des écarts entre PCS est particulièrement visible pour les ménages monoactifs d'ouvrier ou d'employé d'une part, et les ménages à dominante cadre d'autre part.

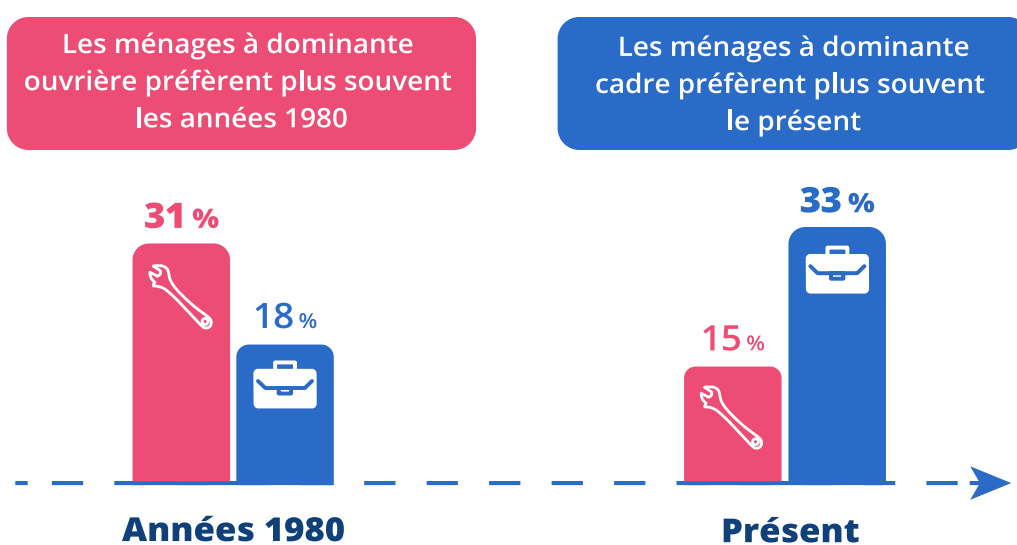
En revanche, l'écart entre les ménages à dominante ouvrière et ceux à dominante employée est peu réduit par la neutralisation des éléments sociodémographiques. **À autres caractéristiques identiques, les ménages à dominante ouvrière ont notamment une appréciation plus négative que les autres PCS de leur vie actuelle.**

Les indépendants sont en moyenne plus satisfaits de leur travail, mais moins de l'équilibre de leurs temps de vie

Le domaine du travail et des temps de vie (articulation temps libre/temps de travail) est le seul où la neutralisation des caractéristiques sociodémographiques accroît les écarts observés entre PCS, même s'ils restent limités. Les ménages à dominante cadre, et à dominante « petit indépendant » ont, à caractéristiques comparables, un supplément marqué de de satisfaction au travail par rapport aux ménages à dominante employée.

Ainsi, la satisfaction au travail dépendrait pour l'essentiel de facteurs inhérents aux conditions et à l'environnement de travail : reconnaissance, autonomie, développement des compétences, sur lesquels les cadres et encore plus les indépendants ont un large pouvoir de décision. Au contraire, leur satisfaction concernant l'équilibre entre leurs temps de vie diminue à autres caractéristiques comparables.

Les ménages à dominante cadre et intermédiaire préfèrent le présent, les autres préfèrent les années 1980



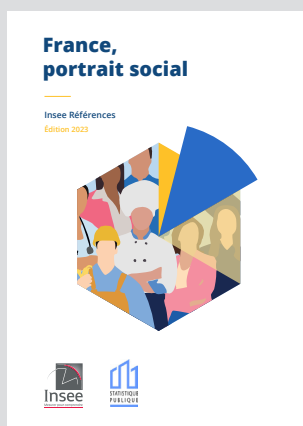
Part de répondants par catégories de ménage, moyenne entre 2016 et 2023
France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans ou plus, vivant en logement ordinaire, période de 2016 à 2023

Gilets jaunes, Covid-19 et inflation : des impacts sur le bien-être qui diffèrent selon les catégories sociales

L'impact des grands événements de ces dernières années affecte le bien-être de toutes les classes sociales, mais la hiérarchie sociale des niveaux de satisfaction observée par trimestre reste stable entre juin 2016 et juin 2023. Par exemple, le mouvement des Gilets jaunes fin 2018 a entraîné pour toutes les catégories sociales une révision à la baisse des perspectives de satisfaction de leur vie dans les prochaines années.

Toutefois, pour les ménages à dominantes ouvrière, intermédiaire et petit indépendant, la sortie de crise des Gilets jaunes s'accompagne d'une hausse marquée de la satisfaction à l'égard de leur niveau de vie, à l'inverse des ménages à dominante cadre et des ménages monoactifs d'ouvrier et d'employé. À la sortie du

premier confinement, en juin 2020, la satisfaction relative au niveau de vie s'est accrue pour toutes les catégories socioprofessionnelles. L'appréciation des personnes sur leur vie dans les années à venir a globalement décliné depuis la fin des confinements (mai 2021) quelle que soit leur catégorie sociale, jusqu'à un point bas dans la deuxième moitié de l'année 2022. Cette dégradation va de pair avec les inquiétudes quant à l'inflation. Les ménages à dominante cadre, aux revenus en moyenne plus élevés, portent en mars 2023 un regard plus positif sur leur niveau de vie et leurs perspectives de vie dans les prochaines années, alors que les appréciations des autres catégories sociales restent stables ou le plus souvent se dégradent.



En 2022, après deux années rythmées par des confinements successifs visant à lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19, **plus de neuf jeunes de 17 ans sur dix se déclarent satisfaits vis-à-vis de leur santé, mais près d'un sur dix montre des signes de dépression ou d'anxiété.**

Ces difficultés concernent davantage les jeunes issus de milieux sociaux défavorisés, qui se déclarent en moins bonne santé physique et mentale que ceux des milieux les plus favorisés.

Les jeunes issus de milieux favorisés ont davantage tendance à expérimenter des substances psychoactives (alcool, tabac, cannabis), mais sont moins souvent des consommateurs réguliers.

La situation scolaire à 17 ans joue un rôle encore plus important que la catégorie sociale, bien que fortement déterminée par cette dernière. Ainsi, **les jeunes en apprentissage et ceux qui ne sont plus dans le système scolaire sont plus vulnérables au mal-être et à la consommation de substances psychoactives** que les jeunes en lycée professionnel, eux-mêmes un peu plus exposés que les jeunes en lycée général ou technologique.

 p. 21

Définitions

Inspirée de la profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS) Ménage, la **PCS du binôme parental** est construite systématiquement à partir des caractéristiques des deux parents, y compris dans les cas où les parents ne cohabitent pas et où le jeune ne vit qu'avec un seul de ses parents.

Les jeunes sont considérés comme **issus de milieux défavorisés** si leur binôme parental est inactif, monoactif ouvrier ou employé, ou à dominante ouvrière. Ils sont considérés comme **issus de milieux favorisés** si leur binôme parental est à dominante cadre ou intermédiaire.

Cette étude interroge **les comportements de santé : la santé perçue et les consommations de drogues des jeunes Français de 17 ans.** Elle s'appuie sur les résultats de l'enquête sur la santé et les consommations lors de l'appel de préparation à la défense (ESCAPAD) réalisée en 2022.

 p. 30



Les jeunes expérimentent de moins en moins les substances psychoactives

Les adolescents sont de moins en moins nombreux à **expérimenter les substances psychoactives, licites ou illicites** (**alcool, tabac, cannabis, autres drogues**). Cette tendance, initiée dans les années 2000, s'est accentuée entre 2014 et 2022.

 p. 21

Les jeunes de milieux défavorisés se déclarent en moins bonne santé et consultent moins souvent des professionnels de santé

Les jeunes de 17 ans issus des milieux défavorisés se perçoivent en moins bonne santé que la moyenne. Ces jeunes sont également les plus nombreux à être en situation de surpoids : entre 21 et 23 % des jeunes dont le binôme parental est inactif, à dominante ouvrière, ou monoactif employé ou ouvrier, contre 7 % des enfants de binôme parental à dominante cadre.

Ces inégalités sont davantage marquées selon la situation scolaire, elle-même en partie déterminée par l'origine sociale.

Parmi les élèves en lycée professionnel, les apprentis et tout particulièrement les jeunes déjà sortis du système scolaire, respectivement 12 %, 13 % et 19 % se déclarent insatisfaits de leur état de santé, contre 9 % de l'ensemble des jeunes de 17 ans. Les jeunes appartenant aux milieux défavorisés ont également eu moins tendance à se rendre chez le médecin ou le dentiste au cours des 12 derniers mois.

Les enfants de binôme parental inactif sont davantage exposés à la dépression et au risque suicidaire

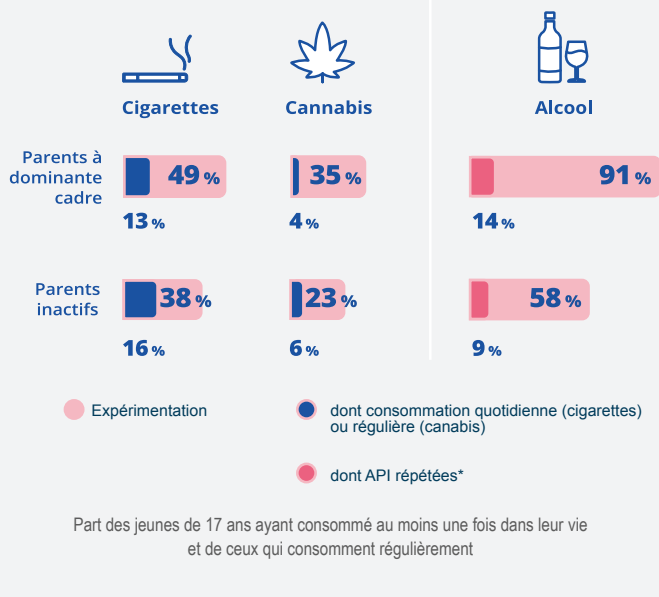
En matière de santé mentale, entre 10 et 12 % des enfants de binôme parental inactif, monoactif employé ou ouvrier, ou à dominante employée présentent des signes anxiodépressifs, contre 8 % des enfants de binôme parental à dominante cadre. Les enfants de binôme parental à dominante cadre sont également les moins nombreux à avoir fait, au cours de leur vie, une

tentative de suicide les ayant menés à l'hôpital (3 %), contre 5 % des jeunes dont les binômes parentaux sont inactifs ou monoactifs employé ou ouvrier. Par rapport aux lycéens en voie générale ou technologique, les jeunes de 17 ans sortis du système scolaire ont 4,3 fois plus de risques d'avoir fait une tentative de suicide et les apprentis 3,7 fois plus de risques.

Les jeunes face aux consommations de substances psychoactives en fonction de leur milieu social et de leur situation scolaire

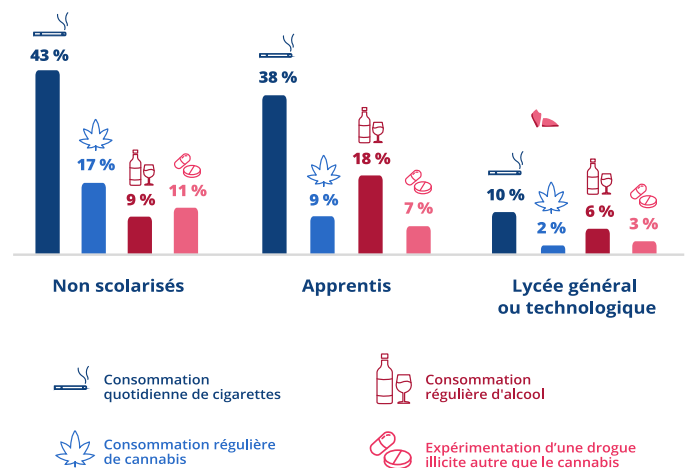
Les jeunes de milieux favorisés expérimentent plus souvent l'alcool, le tabac et le cannabis...

... mais ils en sont moins souvent des consommateurs réguliers



*Alcoolisation ponctuelles importantes (API) répétées : cinq verres ou plus d'alcool bus en une seule occasion au moins trois fois au cours des 30 jours précédant l'enquête.

Les usages de substances dépendent aussi de la situation scolaire



Part des jeunes de 17 ans ayant consommé au moins une fois dans leur vie et de ceux qui consomment régulièrement



En 2021-2022, six adultes sur dix vivent en couple au sein d'un même logement. Le comportement de conjugalité est très lié à la position sociale, approchée ici par les classes d'emploi. Ainsi, quatre personnes en couple cohabitant sur dix vivent avec une personne de la même classe d'emploi. Ce phénomène d'homogamie sociale est plus fréquent au sein des emplois de niveau supérieur où une personne en couple sur deux vit avec un conjoint de la même catégorie. Les indépendants ont un comportement d'homogamie plus marqué que les salariés.

 p. 33

Définitions

L'**homogamie** désigne l'union de deux personnes ayant la même position sociale au sens de la grille retenue (ici la classe d'emploi) au sein des couples vivant ensemble.

L'**hypergamie** désigne la situation où l'un des deux membres du couple occupe une position sociale plus élevée que l'autre.

Comment sont construites les classes d'emplois ?

Les classes d'emploi proposent une grille de lecture, complémentaire aux groupes et catégories historiques de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS). C'est une façon d'agrèger les niveaux les plus fins de la PCS entre eux. Pour les salariés et les anciens salariés, une hiérarchie à quatre niveaux est construite à partir de regroupements de PCS fondés sur le diplôme, la position socioprofessionnelle occupée et le niveau de rémunération. Pour les indépendants (personnes travaillant ou ayant travaillé à leur compte), une hiérarchie comparable est bâtie par rapprochement avec le niveau des professions équivalentes exercées en tant que salarié et selon la taille de l'entreprise. Une combinaison de ces deux stratifications permet de rapprocher les salariés et les indépendants, en retenant comme premier principe de classement la position sur l'échelle sociale.

 p. 34

L'**homogamie sociale** dépend tout d'abord de la façon dont les hommes et les femmes en couple se répartissent dans les différentes classes d'emploi. Cela correspond à la composante structurelle de l'homogamie. L'homogamie reflète également la **préférence des individus à s'unir avec des personnes dotées des mêmes attributs sociaux**. Il s'agit alors de la composante comportementale de l'homogamie.

 p. 35

Dans cette étude, l'**homogamie sociale** est analysée selon une grille à cinq postes, établie en fonction des classes d'emploi, qui distinguent, pour les personnes en emploi ou ayant travaillé, quatre niveaux de qualification :

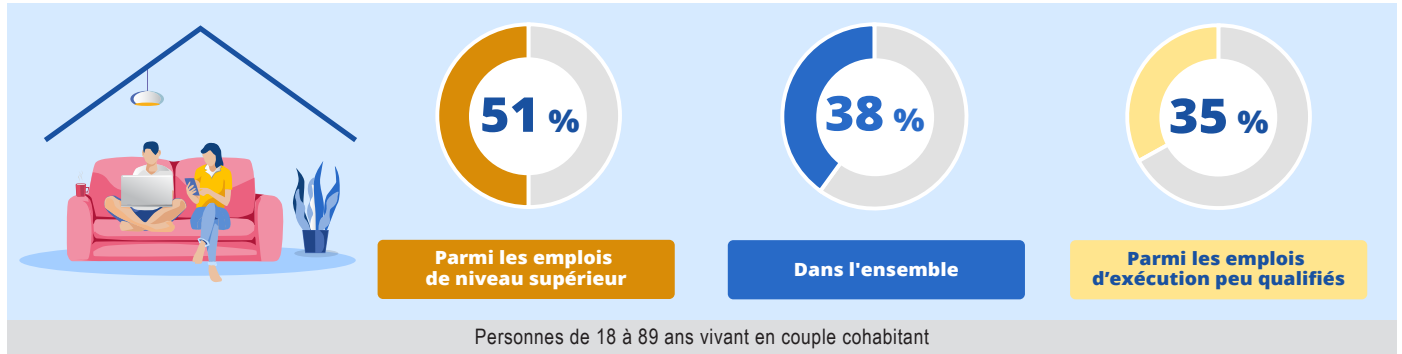
- Les emplois de niveau supérieur
- Les emplois de niveau intermédiaire
- Les emplois d'exécution qualifiés
- Les emplois d'exécution peu qualifiés
- Les inactifs n'ayant jamais travaillé

L'homogamie varie fortement selon les classes d'emploi

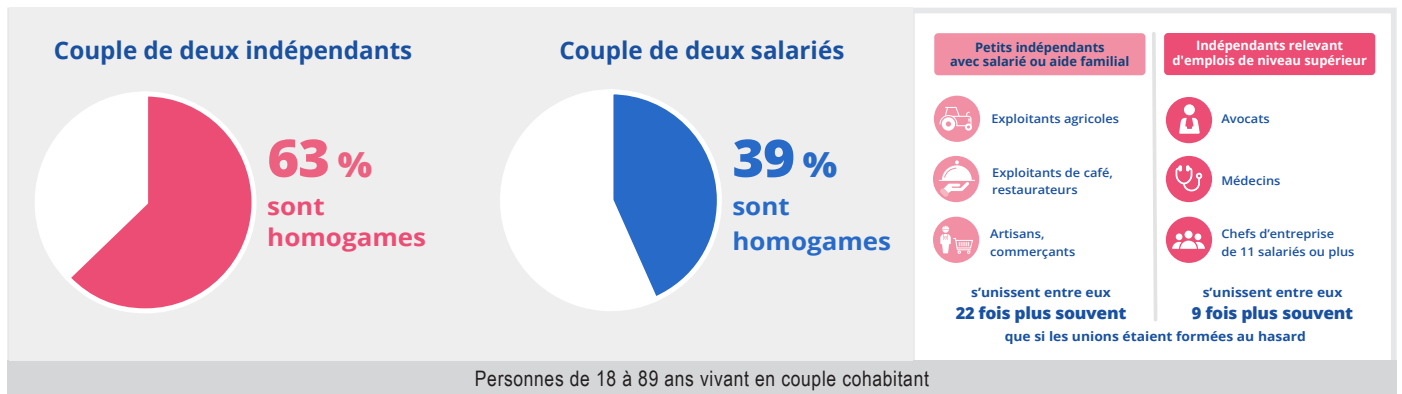
Dans quatre couples sur dix, les deux conjoints appartiennent au même groupe social. L'homogamie sociale néanmoins varie fortement selon les classes d'emploi. **En 2021-2022, elle concerne une personne en couple sur deux ayant un emploi de niveau supérieur, mais seulement une sur trois parmi les emplois d'exécution peu qualifiés.**

L'écart entre la classe des emplois de niveau supérieur et les autres catégories est plus marqué pour les femmes. **Les femmes sont plus souvent en situation d'hypergamie : 42 % des femmes en couple occupent une position sociale moins élevée que leur conjoint dans la très grande majorité des cas.**

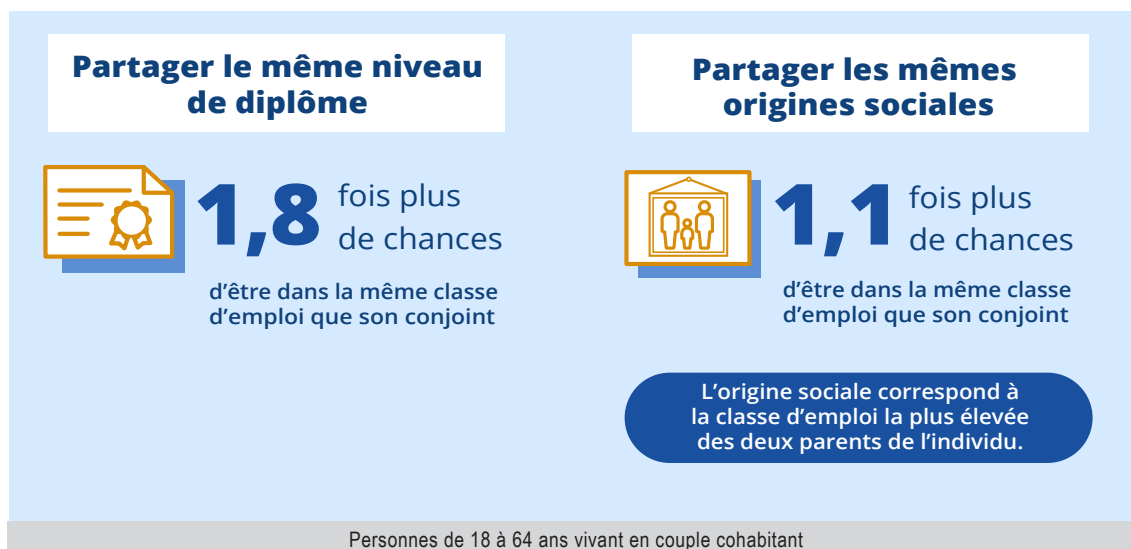
L'homogamie est plus forte parmi les emplois de niveau supérieur



Un comportement d'homogamie marqué parmi les indépendants



Partager d'autres critères de ressemblance avec son conjoint favorise l'homogamie





Les différences de niveau de vie et de patrimoine hiérarchisent les groupes socioprofessionnels : les situations s'échelonnent des ménages composés d'inactifs, les plus exposés à la pauvreté et ne parvenant que rarement à constituer un patrimoine, **aux ménages à dominante cadre, dont le patrimoine médian est trois fois plus élevé que dans l'ensemble et pour lesquels le risque de pauvreté est pratiquement nul**. Certains groupes ont des situations économiques particulières : les ménages comportant des petits indépendants (agriculteurs, artisans, commerçants) ont des revenus plus dispersés et en moyenne faibles au regard de leur patrimoine, plus élevé. **L'immobilier et la voiture prennent une place plus importante dans le patrimoine des ménages à dominante ouvrière ou employée**. En quinze ans, les inégalités de niveau de vie entre groupes socioprofessionnels se sont légèrement resserrées. Dans le même temps, **les écarts de patrimoine se sont accrus, au détriment des ménages uniquement composés d'une personne employée, ouvrière ou inactive**, qui ont moins souvent pu accéder à la propriété et ainsi profiter de la forte valorisation de l'immobilier sur la période.

 p. 43

La profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS) Ménage, un nouvel outil pour décrire la position sociale des ménages

La PCS Ménage, qui comporte sept groupes et seize sous-groupes, permet de relier les situations économiques des membres du ménage à leur position socioprofessionnelle, et notamment de tenir compte, dans le cas de couples, du groupe socioprofessionnel du conjoint. Elle combine deux critères d'analyse habituellement considérés séparément : la configuration du ménage et la situation socioprofessionnelle des principaux adultes qui le composent. Cette catégorisation permet de rendre compte des différentes situations d'activité professionnelle au sein des ménages en ne donnant la priorité ni au sexe, ni à l'âge, ni à la position économique d'un seul de leurs membres.

 p. 45



Des ménages inactifs aux ménages à dominante cadre, une forte hiérarchisation des niveaux de vie et du patrimoine

Les ménages à dominante cadre, et particulièrement parmi eux les couples de cadres, sont les plus favorisés à la fois au regard du niveau de vie et du patrimoine. Les sous-groupes des ménages composés d'un employé ou d'un ouvrier vivant avec une personne inactive ou bien sans conjoint sont économiquement proches des ménages uniquement composés de personnes inactives, les moins favorisés.

 p. 43

Le niveau de vie annuel médian varie pratiquement du simple au triple selon les sous-groupes socioprofessionnels, en progressant dans l'échelle socioprofessionnelle. De plus, les patrimoines se différencient encore plus nettement que les niveaux de vie : en 2018, les couples de cadres se distinguent par un patrimoine net médian plus de 100 fois supérieur à celui des ménages inactifs.



Les ménages composés de petits indépendants ont un patrimoine élevé comparativement à leur niveau de vie

Les ménages à dominante « petit indépendant » (agriculteurs, artisans, commerçants) se démarquent par des patrimoines élevés, comparativement à leur niveau de vie. Cette spécificité des ménages comportant des petits indépendants s'explique par l'existence d'avantages en nature, qui peuvent compenser un

moindre revenu monétaire. Les ménages ne comportant qu'une **personne active**, que celle-ci soit (ou ait été) cadre, profession intermédiaire, employée ou ouvrière ont, comparativement à leurs revenus, des patrimoines plus faibles que les autres ménages de leur groupe.

p. 46

Les ménages aisés se concentrent principalement dans les ménages à dominante cadre

Les couples ne comportant que des cadres ou des professions intermédiaires sont pratiquement exclus des situations de pauvreté : moins de 2 % des personnes vivant au sein de tels couples sont dans un ménage pauvre, contre 14,6 % en moyenne. À l'inverse, les ménages ne comportant que des personnes employées ou ouvrières, en couple, sans conjoint ou avec une personne inactive, ne connaissent que marginalement l'aisance économique : moins de 2 % des personnes qui y vivent sont dans des ménages aisés, contre 10,2 % en moyenne.

Les ménages inactifs et monoactifs d'employé ou d'ouvrier sont les plus touchés par les difficultés financières

Le groupe des ménages inactifs est le plus exposé à la pauvreté monétaire mais aussi aux difficultés économiques qui l'accompagnent : 42 % des personnes appartenant à ces ménages déclarent ne pas être en mesure d'épargner, ou alors seulement pour rembourser des dettes. Cette proportion est également élevée pour les ménages monoactifs d'ouvrier ou d'employé. Elle n'est que légèrement plus faible pour les ménages composés de deux ouvriers et les ménages de petits indépendants en couple, ou seul actif de leur ménage. Ces cinq groupes ont des difficultés à faire face à leurs échéances (loyers, impôts, emprunts). Par exemple, 45 % des ménages inactifs sont dans ce cas, contre 24 % en moyenne.

Définitions

La position dans la distribution des niveaux de vie permet de déterminer :

- **les ménages pauvres** (moins de 60 % de la médiane du niveau de vie, soit moins de 13 224 euros en 2019),
- **les ménages modestes** (entre 60 % et 90 % de la médiane, soit entre 13 224 et 19 836 euros en 2019),
- **les ménages médians** (entre 90 % et 110 % de la médiane, soit entre 19 836 et 24 244 euros en 2019),
- **les ménages plutôt aisés** (entre 110 % et 180 % de la médiane (soit entre 24 244 et 39 672 euros en 2019),
- et **les ménages aisés** (plus de 180 % de la médiane, soit plus de 39 672 euros en 2019).



Le patrimoine immobilier et la voiture, principales richesses des ménages à dominante ouvrière

L'immobilier occupe une place majeure dans la richesse des ménages. **Cette part est particulièrement élevée parmi les ménages à dominante ouvrière (90 %) ou employée (85 %).** Par ailleurs, les véhicules contribuent significativement plus au patrimoine des ménages qui comprennent un ouvrier ou une ouvrière.

Le patrimoine financier représente une part un peu plus élevée du patrimoine total en haut et en bas de l'échelle socioprofessionnelle. Seuls 30 % et 12 % des individus vivant respectivement dans un ménage monoactif d'employé ou d'ouvrier et dans un ménage inactif sont propriétaires de leur logement.

p. 50



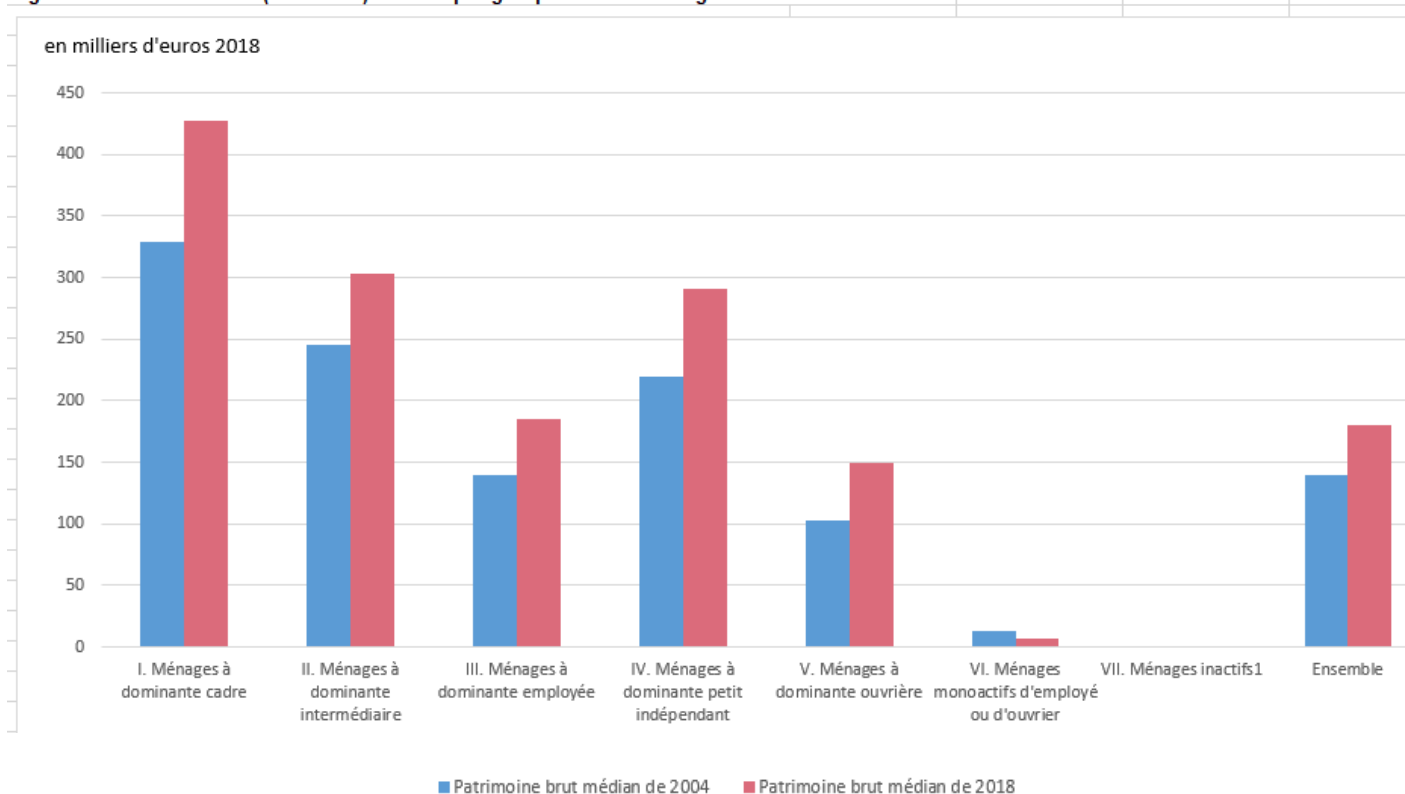
En quinze ans, les différences de patrimoine selon la PCS Ménage se sont accrues

Entre 1998 et 2018, les inégalités de patrimoine se sont renforcées en raison principalement de la forte valorisation du patrimoine immobilier qui a profité aux ménages les mieux dotés. Le patrimoine immobilier, financier ou professionnel a augmenté pour l'ensemble des groupes socioprofessionnels entre 2004 et 2018, à l'exception des ménages monoactifs d'employé ou d'ouvrier. Le patrimoine a évolué différemment suivant que les ménages ont pu devenir

ou non propriétaires, en fonction de leur épargne disponible et de leur capacité de financement. Les ménages monoactifs d'ouvrier ou d'employé ainsi que les ménages inactifs ne disposent pas de la mutualisation des ressources des couples ayant deux revenus d'activité ou de remplacement : ainsi, ils sont majoritairement restés en marge de la forte progression du patrimoine des ménages, et leur patrimoine médian a diminué ou est resté très faible.

p. 50

Figure 7 - Patrimoine brut (hors reste) médian par groupe de PCS Ménage en 2004 et en 2018



Entre 2005 et 2019, les inégalités de niveau de vie entre groupes socioprofessionnels se sont légèrement resserrées

Entre 2005 et 2019, la part de ménages aisés diminue dans les ménages à dominante cadre, intermédiaire, employée et petit indépendant. La situation des ménages à dominante ouvrière et monoactifs d'employé ou d'ouvrier est restée plus stable, avec toutefois une légère augmentation de leur taux de pauvreté. Ces évolutions s'expliquent notamment par la

dynamique des âges et des revenus : le niveau de vie des ouvriers s'améliore entre 2005 et 2014, tandis que celui des cadres et des professions intermédiaires du public se dégrade, du fait d'une part de l'augmentation du SMIC, du vieillissement des ouvriers, et d'autre part de la modération du point d'indice des fonctionnaires et du rajeunissement relatif des cadres.

p. 51



En France, la dernière année de collège marque une étape importante dans le parcours scolaire des élèves. La décennie précédente a été marquée par **l'augmentation de l'accès à la voie générale et technologique** : en neuf ans, la part d'élèves scolarisés dans une classe de seconde générale et technologique est passée de **60 % en 2011 à 68 % en 2020**. Le niveau scolaire est déterminant dans le choix d'orientation ; néanmoins, des disparités persistent selon l'origine sociale des élèves. Bien que **l'accès à la seconde générale et technologique ait globalement progressé pour les enfants issus de tous les milieux sociaux**, notamment pour les enfants d'employés et d'ouvriers non qualifiés, les inégalités sociales d'orientation demeurent prégnantes. **Ainsi, neuf enfants de cadres ou d'enseignants sur dix poursuivent en seconde générale et technologique, contre un enfant d'ouvriers sur deux**. Au-delà des résultats scolaires, ces disparités sociales reflètent en partie les aspirations plus modestes à s'engager dans des études longues de la part des familles défavorisées.

 p. 55

Deux groupes d'élèves pour analyser les déterminants de l'orientation en fin de troisième

Détermination de l'origine sociale

Quatre catégories constituées en fonction de la profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS) du père s'il est responsable légal et que sa PCS est connue, sinon il s'agit de celle de la mère :

- **Très favorisée** : chefs d'entreprises de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteur, professeurs de écoles
- **Favorisée** : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités-cadres et des professions intermédiaires
- **Moyenne** : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés
- **Défavorisée** : ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle).

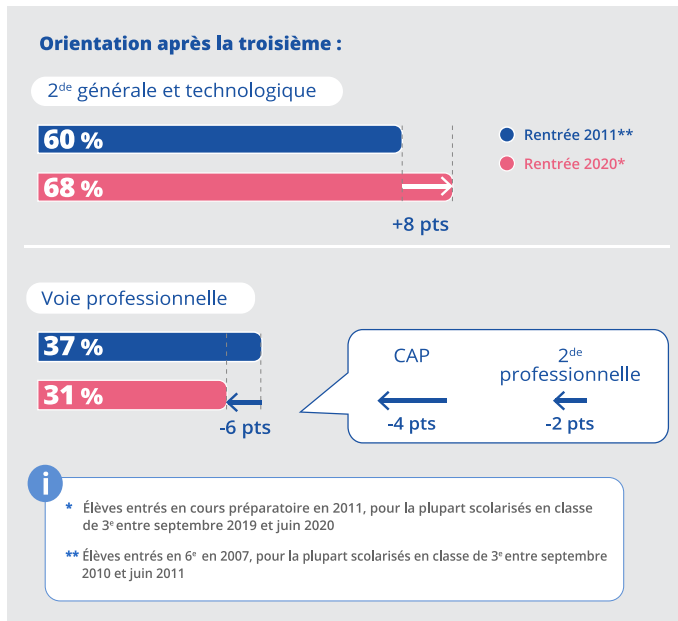
Constitution des panels

Cette étude compare **deux groupes d'élèves**, pour la plupart scolarisés en classe de troisième au cours de l'année 2010-2011 pour les élèves du « **panel 2007** », entrés en sixième en 2007, ou au cours de l'année 2019-2020 pour les élèves du « **panel 2011** », entrés en cours préparatoire en 2011. Le but est d'analyser les facteurs déterminants de l'orientation après la troisième et leur évolution en neuf ans. Les élèves du panel 2007 ont été évalués en fin de sixième et en fin de troisième. Les élèves du panel 2011 étaient évalués lorsqu'ils étaient en CP, en fin de CM2, puis tous les ans au collège, sauf en fin de troisième à cause de la crise sanitaire de 2020. Afin de garantir la cohérence entre les deux panels, les évaluations de fin de sixième sont retenues dans cette étude pour mesurer le niveau d'acquis des élèves

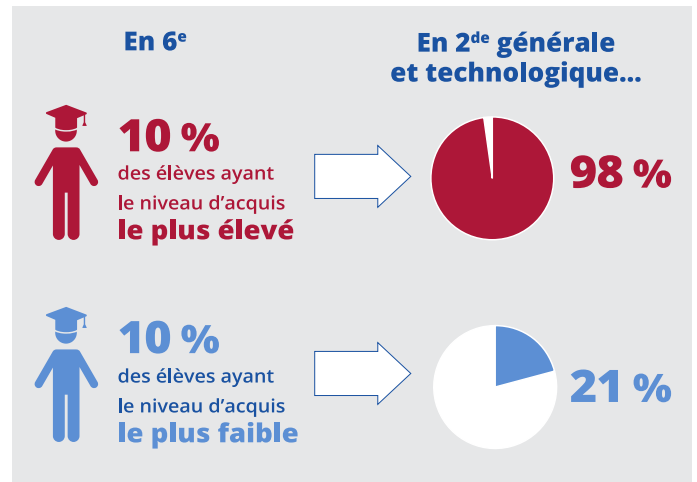
 p. 55



L'accès à la seconde générale et technologique augmente nettement au cours de la dernière décennie



Le niveau scolaire des élèves joue un rôle déterminant dans leur orientation après la troisième



p. 57



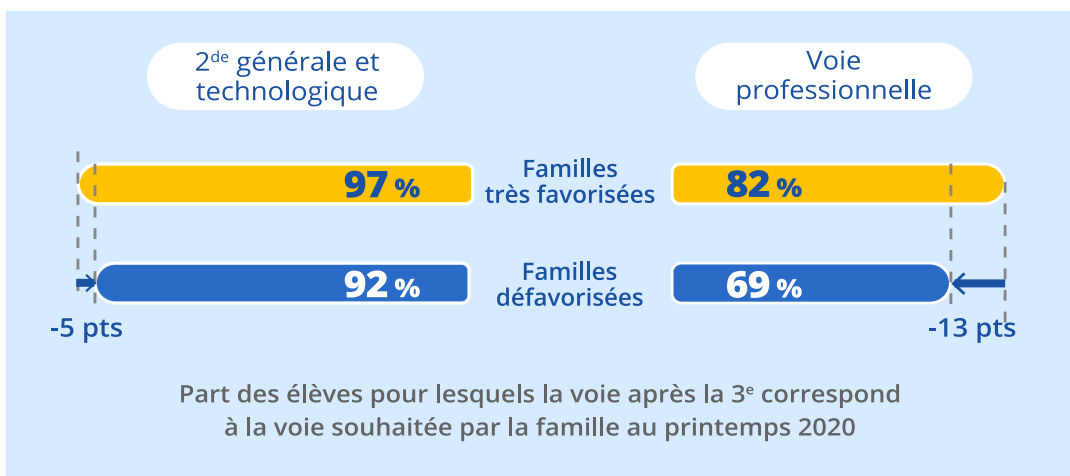
Les disparités sociales d'orientation en fin de troisième persistent

9 enfants sur 10 du panel 2011 issus d'une catégorie sociale très favorisée sont orientés en seconde générale et technologique, contre un enfant d'ouvrier sur deux. Plus le milieu social de l'élève est élevé et plus sa probabilité d'accéder à la seconde générale et technologique plutôt qu'à la voie professionnelle est forte. Dans leur orientation après la troisième, les enfants d'enseignants, instituteurs et professeurs des écoles sont proches des enfants de cadres et

de chefs d'entreprise. L'orientation en CAP est nettement plus fréquente pour les enfants de catégories défavorisées, mais diminue. En neuf ans, les inégalités d'orientation scolaire en fin de collège liées au milieu social sont stables. En revanche, le rôle du niveau d'acquis en sixième sur l'orientation en voie générale s'est renforcé.



Les familles défavorisées obtiennent moins souvent que les autres l'orientation initialement souhaitée





À niveau scolaire comparable, les aspirations des familles défavorisées sont toujours inférieures à celles des familles très favorisées

Quelle que soit l'orientation en fin de troisième, les familles très favorisées ont des ambitions de diplôme pour leur enfant nettement plus élevées que les familles défavorisées. **66 % des familles très favorisées des élèves qui accèdent à une seconde générale et technologique aspirent en troisième à un bac+5**

ou plus pour leur enfant, contre seulement 35 % des familles défavorisées. Lorsque leur enfant, scolarisé en seconde générale et technologique, fait partie des 25 % des meilleurs élèves en sixième, 77 % des familles très favorisées aspirent en troisième à un bac+5 ou plus, contre 52 % pour les familles défavorisées.



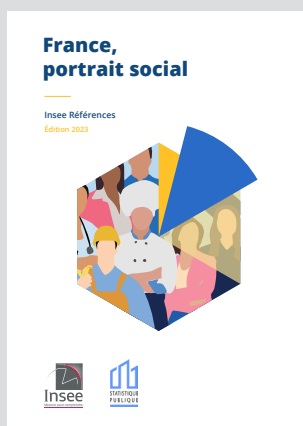
Les familles défavorisées accordent une importance plus élevée aux propres aspirations de leur enfant

Lorsque le diplôme souhaité est un bac+2 ou un bac+3, 76 % des familles défavorisées déclarent souhaiter un tel diplôme pour leur enfant afin qu'il pousse ses études le plus loin possible, contre 65 % des familles très favorisées. **Par rapport aux familles très favorisées, les familles défavorisées accordent une importance**

plus élevée aux propres aspirations de leur enfant. Ainsi, 74 % d'entre elles déclarent aspirer à un bac+2 ou un bac+3 car c'est le souhait de leur enfant, contre 60 % des familles très favorisées. De même, elles sont 86 % à déclarer viser un bac+5 parce que c'est le souhait de leur enfant, contre 77 % des familles très favorisées.

Les inégalités sociales en matière de santé sont un peu plus marquées en France qu'en Europe

FICHE PRESSE • Novembre 2023



En France, les salariés les moins qualifiés et les ouvriers qualifiés sont en moins bonne santé que le reste de la population : ils sont plus nombreux à déclarer un état de santé dégradé et sont plus fréquemment concernés par **des syndromes dépressifs, par un handicap, par le surpoids ou par l'obésité**. Ce constat d'inégalités sociales en matière de santé au sein de la population active n'est pas spécifique à la France ; néanmoins, **les écarts entre catégories socioéconomiques y sont souvent plus élevés que dans les autres pays européens**. Ces inégalités sont de fait parfois plus marquées en Europe du Nord et de l'Ouest qu'en Europe du Sud ou de l'Est. Les pays d'Europe du Nord présentent la proportion de fumeurs quotidiens la plus faible. Par ailleurs, dans presque **tous les pays européens, les cadres dirigeants et les personnes exerçant une profession intellectuelle et scientifique déclarent plus fréquemment consommer de l'alcool** chaque semaine que les autres catégories socioéconomiques.

 p. 67

Définitions

Le **Global Activity Limitation Indicator (GALI) ou Indicateur global de limitation d'activité** permet d'estimer quatre éléments constitutifs du handicap : sa dimension chronique, un état de santé fonctionnel dégradé, une restriction d'activités, évaluée par rapport à l'environnement social des personnes.

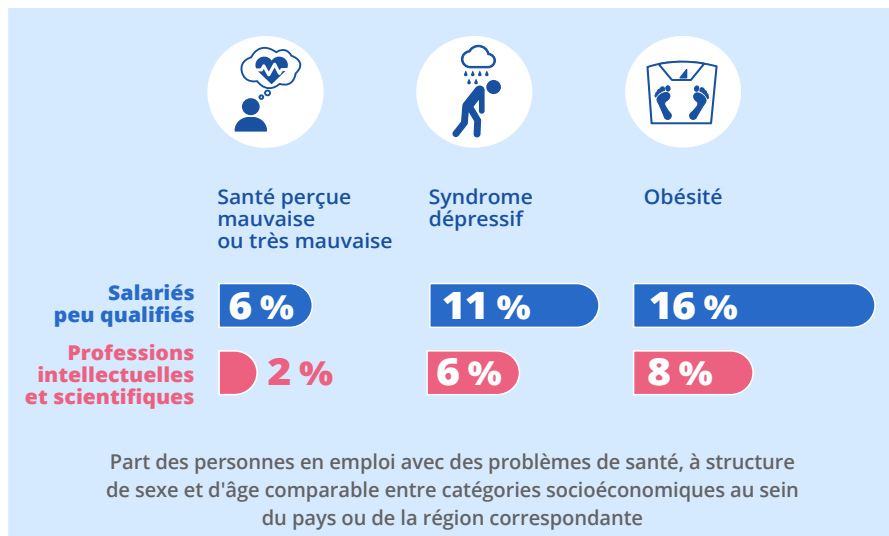
Alcoolisation ponctuelle importante (API) : consommation de 6 verres standard ou plus d'alcool en une même occasion.

L'Indice de masse corporelle correspond au rapport du poids sur la taille au carré (exprimé en kg/m²). Chez l'adulte, un IMC compris entre 25 et 30 correspond à un surpoids et un IMC supérieur ou égal à 30 à de l'obésité.

Construction des catégories socioéconomiques

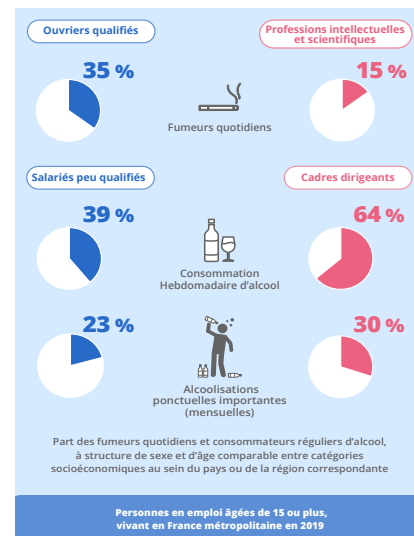
L'enquête européenne de santé (EHIS) permet d'apprécier l'état de santé des Européens, de mesurer l'ampleur des inégalités sociales de santé au sein de chaque pays, et de les comparer entre eux. La nomenclature socioéconomique européenne ESeG (European Socio economic Groups) stratifie la population en emploi en sept catégories, qui peuvent être regroupées en trois groupes socioéconomiques partiellement ordonnés, **des salariés peu qualifiés et ouvriers qualifiés, aux cadres dirigeants et personnes exerçant une profession intellectuelle et scientifique**, en passant par les employés qualifiés, les petits entrepreneurs et les salariés exerçant une profession intermédiaire.

Les salariés peu qualifiés ont une moins bonne santé que les personnes exerçant une profession intellectuelle et scientifique



p. 67

Plus de fumeurs et moins de consommateurs d'alcool parmi les moins qualifiés



p. 68x

Davantage d'inégalités sociales de santé en Europe du Nord et de l'Ouest

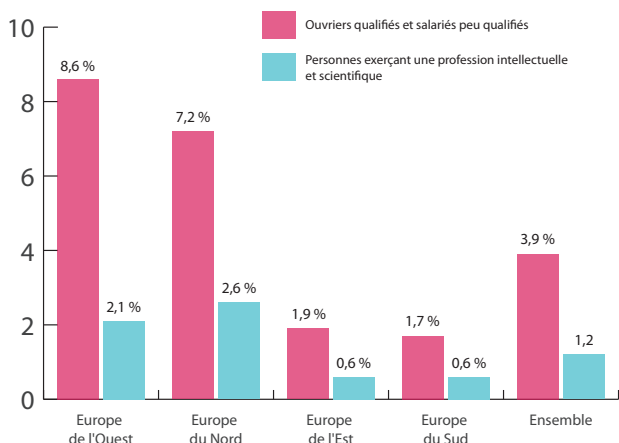
Dans l'ensemble des pays européens comme en France, les ouvriers qualifiés et les salariés peu qualifiés déclarent plus souvent un état de santé dégradé que les cadres dirigeants et les personnes exerçant une profession intellectuelle et scientifique (3,2 % contre 1,4 %). De plus, la part de personnes se déclarant en mauvaise santé est voisine en Europe de l'Est et

en Europe de l'Ouest (respectivement 2,3 % et 2,7 %), mais l'écart entre les deux groupes socioéconomiques extrêmes est faible en Europe de l'Est (1,3 point), tandis qu'il atteint 2,5 points en Europe de l'Ouest. Pour la France, cet écart s'établit à 3,1 points, parmi les plus élevés d'Europe.

p. 70

Les ouvriers qualifiés et les salariés peu qualifiés d'Europe du Nord et de l'Ouest présentent les taux les plus élevés de syndromes dépressifs

p. 71



En Europe, plus de fumeurs parmi les moins qualifiés et une consommation d'alcool plus élevée chez les plus qualifiés

p. 73

